

compte des considérations environnementales si l'on veut assurer la survie de l'humanité. Nous appuyons par ailleurs le concept du développement durable.

32. Les menaces qui pèsent sur l'environnement font fi des frontières. L'urgence qu'elles présentent exige une collaboration internationale plus étroite entre tous les pays. D'importants progrès ont cependant été accomplis dans un certain nombre de domaines. Le Protocole relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, signé à Montréal, constitue en l'occurrence un événement marquant. Nous encourageons tous les pays à le signer et à le ratifier.

33. Il faut toutefois faire davantage. La priorité doit être accordée aux changements climatiques mondiaux, à la pollution de l'air, de la mer et des étendues d'eau douce, aux pluies acides, aux substances dangereuses, au déboisement et aux espèces en voie d'extinction. Il est donc opportun de poursuivre avec vigueur les négociations relatives à un protocole sur les émissions d'oxydes d'azote, qui s'inscrirait dans le cadre de la Convention de Genève sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. Les efforts déployés au sein du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en vue d'élaborer un accord sur le transport transfrontière de déchets dangereux doivent être encouragés, de même que la création, sous les auspices du PNUE et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), d'une commission intergouvernementale chargée d'étudier les changements climatiques mondiaux. Nous reconnaissons également l'incidence potentielle de l'agriculture sur l'environnement, qu'elle soit négative en raison de la surutilisation des ressources, ou positive en ce qu'elle empêche la désertification. Nous nous réjouissons par ailleurs de la tenue à Toronto, la semaine prochaine, de la conférence sur l'atmosphère en évolution.

Sommets futurs

34. Nous, chefs d'État ou de gouvernement et représentants de la Communauté européenne, croyons que les Sommets économiques ont renforcé les liens de solidarité, politique et économique, qui unissent nos pays et qu'ils ont de ce fait aidé à préserver les principes de démocratie sur lesquels reposent nos systèmes politiques et économiques. Chaque année, les Sommets ont été, pour les gouvernements des principaux pays industrialisés, la principale occasion de réfléchir, dans un cadre informel et souple, sur leur respon-

sabilité commune de favoriser le progrès de l'économie mondiale, et de déterminer comment cette responsabilité devra se traduire en manifestations concrètes dans les années à venir. Nous croyons que la compréhension mutuelle engendrée par nos rencontres a servi tant nos propres pays que l'ensemble de la communauté internationale. Nous croyons également que les perspectives ouvertes par les Sommets sont d'autant plus importantes dans un monde où l'interdépendance s'accroît de jour en jour et où les changements technologiques ne cessent de se multiplier. Nous avons donc convenu d'amorcer un autre cycle de Sommets en acceptant l'invitation du Président de la République française de nous réunir en France du 14 au 16 juillet 1989.

Autres questions

Programme des frontières humaines

1. Nous constatons que le Japon a mené à bonne fin son étude de faisabilité sur le Programme des frontières humaines et nous le remercions d'avoir donné à nos scientifiques la possibilité d'y participer. Nous espérons que le Gouvernement japonais présentera une proposition qui permettra la mise en branle du programme dans un proche avenir.

Bioéthique

2. Nous prenons acte, dans le contexte de l'examen continu des questions éthiques soulevées par l'évolution des sciences de la vie, que le gouvernement italien a été l'hôte de la cinquième conférence sur la bioéthique en avril 1988 et nous sommes heureux d'apprendre que les communautés européennes ont l'intention d'accueillir la sixième conférence au printemps de 1989.

ANNEXE SUR LES RÉFORMES STRUCTURELLES

—L'Europe procède actuellement à des réformes structurelles qui viennent compléter ses politiques macro-économiques, pour stimuler la création d'emplois, multiplier les possibilités de croissance et améliorer en permanence la situation des soldes extérieurs. Ces réformes sont mises en oeuvre dans le cadre du programme par lequel la Communauté compte unifier son marché interne d'ici 1992. Celle-ci prévoit notamment de libéraliser totalement les